

Préavis N° 24/2014

Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais,
Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney

Aménagements routiers, renouvellement des conduites
industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux
Crédit demandé : CHF 7'341'930.-

Rapport au Conseil communal Séance du 19 novembre 2014

Séance	5 novembre 2014 de 18.00 - 19.50 h
Présents	Commission ad hoc : Bernard Montavon, président Alexis Bailly, Frédéric Bongard, Jean Dutruy, Mathias Fernandez, Isabelle Krenger, Nicole Panizzon, Mauro Pascale, Claire-Lise Tille, membres.
Représentant de la Municipalité Spécialistes	Marc Zolliker, municipal M. Porquedoux, ingénieur, bureau RIBI (assainissement) Th. Lassueur, ingénieur et chef service DTSI J.-L. Meylan, ingénieur M. Machu, ingénieur mobilité, aménagements urbains

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commission chargée d'examiner le préavis précité s'est réunie le 5 novembre durant près de 2 heures à cet effet, en présence de M. Marc Zolliker, municipal et des spécialistes qui l'accompagnaient. M. Machu a présenté à la Commission les traits principaux du préavis de manière claire et concise. M. Zolliker, municipal, ainsi que les spécialistes présents se sont montrés à disposition des membres de la Commission et ont répondu à leurs questions à satisfaction. Qu'ils en soient tous remerciés.

Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur divers travaux techniques et d'aménagement consécutifs au réseau d'assainissement défectueux. En effet, les collecteurs situés sur l'axe de l'avenue de Villardin présentent une capacité insuffisante et sont dangereux pour les usagers de la chaussée. C'est ce qui ressort du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) qui prévoit le remplacement de ce réseau en priorité 1, soit jusqu'en 2012 selon la planification d'alors.

En raison de ces travaux, les autres services communaux ont examiné la possibilité de mettre jour leurs réseaux dans le secteur en question dans un but de synergie. Ainsi, la rénovation partielle des réseaux d'électricité, d'éclairage public et d'eau potable sont projetés, de même que la réfection de la chaussée et le réaménagement d'un écopoint. Le Service du gaz de la commune de Lausanne et Swisscom profiteront aussi de ces travaux pour en effectuer sur leurs réseaux respectifs, à leurs frais.

Dans ce contexte, il est également prévu de réaménager l'entrée du chemin de Somais afin de limiter le trafic de transit, et de prolonger la bande cyclable dans le sens de la montée de l'av. Villardin, de même que de sécuriser la circulation des piétons et de procéder à des aménagements environnementaux dans le périmètre.

En outre, il sera procédé au déplacement des arrêts tl, à l'installation d'abribus, au réaménagement de la circulation au carrefour Villardin - Général-Guisan ainsi qu'à l'élargissement de la zone 30 de Chamblandes, incluant dans ce secteur des places de parc en compensation partielle de celles que le projet prévoit de supprimer à l'av. de Villardin.

2. RESEAU D'EVACUATION DES EAUX

Comme indiqué ci-avant, les collecteurs situés sur l'axe de l'avenue de Villardin présentent une capacité insuffisante et sont dangereux pour les usagers de la chaussée. En effet, des charges importantes produisent parfois des soulèvements de couvercles. Le PGEE prévoit ainsi de remplacer ce réseau sur Villardin qui récolte les eaux des bassins versants "Tilleuls", "Joliette" et "Osches". Les deux premiers sont principalement établis en système séparatif, le dernier en unitaire. On constate des surcharges sur Villardin en particulier par temps de pluie, les eaux excédentaires devant être acheminées dans le lac.

Selon le PGEE, les eaux des 3 secteurs précités devront être assainis en système séparatif dans des délais variant en fonction des sous-bassins versants. Les canalisations d'eaux claires de Villardin doivent être remplacées car de dimension insuffisante et le déversoir d'orage des rives du lac remplacé par un nouveau de type "leaping weir". Quant à celui de Villardin, il sera remplacé par 3 petits déversoirs séparés, pour récolter les eaux unitaires de Chamblandes, Joliette et des Osches. Ceci permettra de les supprimer séparément en fonction de la mise en séparatif progressive du réseau en amont. La Ville procédera au contrôle des installations d'évacuation des eaux privées. Les propriétaires concernés devront mettre leur installation en conformité à leurs frais dans le délai réglementaire.

Le coût total estimé pour ces travaux est de CHF 3'992'870.- auxquels s'ajoutent les prestations du bureau technique communal qui pilote le projet pour un montant de CHF 450'000.-.

3. RESEAU D'EAU POTABLE

L'emprise de la fouille pour les travaux d'assainissement au chemin de la Joliette nécessite le remplacement d'environ 30 m de conduite en fonte ductile datant de 1992 par le même matériau. La conduite en fonte ductile de 130 mm au ch. de Somais sera remplacée par une conduite PE 180 mm ainsi que les branchements jusqu'en limite des parcelles. Les traversées Chamblandes-Osches et Guisan, qui ne correspondent plus aux normes, seront remplacées aussi en fonte ductile. Les propriétaires riverains, en fonction de l'état de leurs conduites, seront appelés à les changer, à leurs frais.

Le coût total estimé pour ces travaux est de CHF 287'412.- et l'ECA sera sollicité pour une subvention à hauteur de CHF 22'000.-. Les montants relatifs aux prestations du personnel

du réseau concerné est estimé à CHF 17'000.- auquel s'ajoutent CHF 28'000.- pour les prestations du personnel du bureau technique.

4. RESEAU D'ELECTRICITE BASSE TENSION

Les câbles en plomb qui alimentent les bâtiments de l'av. Villardin et du ch. de la Joliette datent de 1962 et ne sont plus conformes aux standards d'alimentation de la Ville de Pully. Il est donc prévu de renouveler ce réseau électrique basse tension et l'éclairage public souterrain, qui se manifestera en particulier par la réhabilitation du réseau principal électrique sur 450 m (Villardin et Joliette), la mise en place d'un ruban galvanisé pour la mise à terre, la mise en place de 2 armoires de réseau respectivement la réhabilitation de 2 armoires existantes et en le renouvellement du réseau souterrain de l'éclairage public. Il est aussi prévu de mettre en place un réseau souterrain de télécommunications pour le service informatique communal à l'av. de Villardin et au ch. de la Joliette.

Le coût total estimé pour ces travaux est de CHF 397'789.-. Les montants relatifs aux prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 30'000.- auquel s'ajoutent CHF 32'000.- pour les prestations du personnel du bureau technique.

5. RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage sera mis en adéquation avec les aménagements urbains, à savoir zones de croisement, bande cyclable et éclairage sécuritaire normalisé pour les zones routières. 21 luminaires seront ajoutés pour les croisements routiers et toutes les fondations des mâts seront reconstruites. Les puissances seront diminuées dans les zones 50 et 30, de 100 et 125 W à 75 W. Il n'y a pas de travaux prévus au ch. de Verney. En raison de leur hauteur insuffisante, les mâts devront être remplacés à Villardin, Joliette et Tilleuls. Ceux qui sont en bon état pourront être réutilisés dans d'autres projets.

Le coût total estimé pour ces travaux est de CHF 89'559.-. Les montants relatifs aux prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 15'000.- auquel s'ajoutent CHF 9'000.- pour les prestations du personnel du bureau technique.

6. RESEAU DES ROUTES

En raison de la hiérarchisation du réseau routier, différents travaux sont prévus :

- les ch. de Verney, Tilleuls et Chamblandes seront inclus dans la zone 30 des Chamblandes ce qui aura pour conséquences des travaux d'aménagement, dont des aménagements paysagers.
- aménagement d'un trottoir traversant au carrefour ch. des Osches-Joliette-Chamblandes.
- aménagement d'un écopoint à l'entrée du ch. de Somais.
- aménagement d'une bande cyclable à la montée de Villardin avec pour conséquence la suppression des places de parc.
- création de "sas vélos" au carrefour Villardin-Guisan
- réaménagement de l'arrêt de bus Châtaigniers. Les lignes 8 et 47 s'arrêteront désormais au même endroit sur Guisan en direction de Lutry.
- réaménagement du carrefour Villardin-Guisan avec un feu, permettant le tourner à gauche afin de décharger Somais.
- réaménagement du trottoir de l'actuel arrêt tl Châtaigniers Sud.

Les places de parc supprimées à l'av. Villardin et à l'av. Guisan seront en partie compensées par de nouvelles places au ch. de Chamblandes. Cependant, au final, 8 places de parc pour les voitures disparaîtront alors que 7 emplacements pour les vélos seront aménagés.

Le coût total estimé pour ces travaux est de CHF 2'290'905.-. Les montants relatifs aux prestations du personnel du réseau concerné et du bureau technique, pilote du projet, représentent un montant de CHF 200'000.- pour ce réseau.

7. ORDURES MENAGERES ET DECHETS

L'écopoint situé à l'intersection Villardin - Somais n'est pas bien intégré dans le paysage et on profitera des travaux routiers pour le réaménager. De fait, de nouveaux conteneurs de plus grande capacité seront installés et enterrés. Ils comprendront nouvellement un conteneur pour les déchets ménagers. Une place véhicule pour la dépose sera aussi aménagée.

Le coût total estimé pour ces travaux est de CHF 108'395.- et le montant relatif au personnel de la DTSI à CHF 11'000.-.

8. AMÉNAGEMENTS URBAINS

La mise en place des nouveaux réseaux souterrains ainsi que le Schéma de mobilité douce (SDMD) impliquent la réalisation d'aménagements urbains sur l'av. Villardin et ses carrefours avec les ch. de Somais, des Osches, de Chamblandes et des Tilleuls. Ainsi en sera-t-il pour marquer la transition entre le réseau à 50 km/h et les zones 30 avec des bordures qui donnent la priorité aux piétons à Somais, Osches et Chamblandes pour sécuriser les piétons.

8.1 Zone ch. des Tilleuls - ch. de Verney : l'entrée sur le ch. des Tilleuls depuis C.-F. Ramuz sera élargie et la zone verte sera élargie et comprendra des aménagements.

8.2 Zone ch. des Tilleuls - ch. des Chamblandes : elle sera réaménagée pour correspondre à une zone 30, avec une place arborée.

8.3 Zone av. de Villardin - ch. des Osches : l'entrée depuis le ch. de Villardin sera reconfigurée afin de modérer la vitesse, avec la création de surfaces vertes et la continuité du trottoir sur Villardin.

8.4 Zone av. de Villardin - ch. de Somais : la largeur de la chaussée sera réduite à l'entrée du ch. de Somais pour permettre une zone de gestion des déchets, agrémentée d'un espace de rencontre. Une placette carrossable permettra au Service de l'électricité de Lausanne d'accéder en tout temps à sa sous-station.

8.5 Av. de Villardin - arbres et place de livraison : les 25 tilleuls de l'av. de Villardin sont en bon état de santé et peuvent donc être maintenus. Une surface de gravier à leur base remplacera le bitume actuel ainsi que des pavés qui la bordera. De plus, une place de livraison-stationnement sera créée pour les clients de l'épicerie et du salon de coiffure installés à l'av. de Villardin 8A. Elle sera aménagée par la commune et à ses frais, en remplacement des places de parcs supprimées, à la satisfaction des commerçants concernés et du propriétaire de l'immeuble.

8.6 Sentier des rives du lac : réaménagement de la place située au sud des travaux par l'installation de deux bancs, d'un point d'eau et d'une poubelle et la pose d'un nouveau revêtement en chaille.

9. PROCEDURES

9.1 Projet routier : le projet a été adopté par le Département cantonal des infrastructures et des ressources humaines après réaménagements consécutifs à ses nombreuses remarques et pour compenser en partie les places de parcs supprimées à Villardin, malgré son refus relatif aux 4 places projetées à proximité du carrefour Guisan-Villardin, jugées trop proches de celui-ci. L'interdiction de tourner à gauche sur C.-F. Ramuz ressort aussi de la volonté du Canton.

Dans le cadre de l'enquête publique, 10 oppositions et observations ont été déposées dont 5 ont été retirées suite aux informations fournies par la Municipalité. Restent 5 oppositions en relation en particulier avec la suppression des places de parc à l'av. Villardin, l'instauration d'une zone 30 au ch. des Tilleuls, l'interdiction de tourner à gauche sur C.-F. Ramuz, la limitation des valeurs de bruit excessives sur l'av. Général-Guisan et la suppression des barrières architecturales. La Municipalité y a répondu et vous avez pu prendre connaissance de ses considérants dans le préavis.

9.2 Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Le dossier concernant l'évacuation des eaux a reçu l'approbation de la Direction générale de l'environnement, division assainissement. L'enquête publique n'a suscité aucune opposition. Le Service de l'électricité de Lausanne a émis une observation en relation avec son réseau de câbles moyenne tension sur notre commune à laquelle la Municipalité a répondu favorablement.

10. COÛTS ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le coût total des travaux est estimé à CHF 7'341'930.-. Les frais relatifs aux prestations internes des différents services communaux comprenant les missions d'étude, de conseil, de contrôle, de surveillance, de mise à jour du cadastre souterrain, ainsi que de mise en provisoire et autres travaux d'installation sont estimées à CHF 822'000.- et ne sont pas compris dans le coût total précité et la présente demande de crédit de la Municipalité. En cas d'acceptation par le Conseil, les travaux débuteront le 19 janvier 2015.

11. DISCUSSION

M. Machu a rappelé que les travaux projetés sont consécutifs à la nécessité de remplacer les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées conformément au Plan général d'évacuation des eaux. Cette occasion est saisie par les autres services pour conduire leurs propres travaux destinés à mettre à jour leur propre réseau, tel que mentionné en préambule. Il n'en demeure pas moins qu'un des objectifs est de limiter le passage de véhicules dans les zones résidentielles ainsi que les emplacements de parcage sur l'axe principal de l'av. de Villardin où la suppression de 8 places de parc est prévue, ceci pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable. En revanche, 7 emplacements pour les vélos verront le jour.

Un commissaire demande si un autre déversoir est prévu sur Joliette Nord. Il est répondu que, pour l'instant, ce n'est pas le cas. En relation avec le remplacement des déversoirs à l'av. Villardin, il est répondu à un commissaire qu'ils se justifient par le fait que cette avenue est en système unitaire et séparatif. Les déversoirs doivent dès lors être construits afin d'éviter que toutes les eaux ne partent à la STEP. Les eaux claires peuvent ainsi être conduites au lac.

Un commissaire souhaite savoir quelle est la durée de mise en conformité de leurs installations par les propriétaires privés en cas de nécessité. Le délai est de deux ans, conformément au règlement communal en la matière. Le contrôle des installations est effectué par la commune mais les travaux sont à entreprendre par les propriétaires et à leurs frais. Quant au matériau de canalisations, la fonte ductile est préférable au PVC qui a pour inconvénient que les fuites sont plus difficiles à détecter. Lausanne et Genève continuent d'entretenir leur réseau au moyen de fonte ductile. Par ailleurs, il est confirmé à un commissaire que les taxes en matière d'électricité et d'assainissement financent l'entier de ces travaux.

S'agissant de l'éclairage public, il est demandé si la technologie actuelle est maintenue. Il est répondu que l'on changera de technologie en passant au LED avec des puissances variées en fonction des zones. Les zones 50 km/h seront pourvues d'un éclairage à 75 W alors que les zones 30 seront aménagées avec une puissance ramenée à 35 W.

En matière d'aménagement routier, un commissaire s'étonne du maintien de l'interdiction du tourner à gauche sur C.-F. Ramuz. M. Zolliker, municipal, indique que les véhicules tournant à gauche bloqueraient les autres voitures et les bus. Cette remarque a aussi été faite par des citoyens lors de la séance de présentation ainsi que par le Canton.

Au sujet de la suppression du passage pour piétons au ch. des Tilleuls, celui-ci est consécutif à l'instauration de la zone 30, les piétons ayant le loisir de traverser où bon leur semble. Il n'y a généralement pas de passage pour piétons dans ces zones.

Concernant l'aménagement du carrefour Villardin-Général Guisan, il est demandé pour quelle raison on a préféré l'installation de feux à un giratoire qui reviendrait moins cher. Il est répondu que cette solution n'est pas possible ici par manque de place. De plus, les t1 peuvent actionner les feux et passer plus rapidement au carrefour, même s'ils sont dans la même file que les voitures.

Un commissaire mentionne être favorable aux transports publics ainsi qu'à la mobilité douce. Toutefois, la compensation de 8 places de parc supprimées à l'av. de Villardin par un aménagement à 400 m, soit au ch. des Chamblandes avec de surcroît la suppression de 9 autres places de parc ne lui paraît pas acceptable. Il est répondu que l'autorisation d'abattre les arbres à Villardin n'a pas été octroyée par le Canton, pas plus que l'aménagement de 4 places à l'arrêt de bus actuel à l'av. Général-Guisan. Tout a été fait pour trouver une solution.

S'agissant du sentier des rives du lac, son entretien incombe à la commune. Par conséquent, le Canton ne participera pas financièrement aux travaux projetés. En revanche, un commissaire fait savoir qu'un promoteur pourrait être responsable d'une partie des dégâts dans le secteur et qu'il devrait en assumer les coûts. Il est répondu par l'affirmative.

Les travaux objets du présent préavis sont prévus au plan des investissements, bien que le montant soit supérieur de CHF 1'447'000.- aux planifications en raison de la complexité et du coût des interventions sur le réseau d'évacuation des eaux. Il a également été confirmé à la Commission que le personnel communal sera à même d'absorber l'entier de ces travaux.

12. CONCLUSIONS

La Commission des finances, qui a examiné cet objet, a donné un préavis financier favorable par 6 oui et 5 abstentions.

La Commission ad hoc, quant à elle, fondée sur les éléments précités, par 7 avis favorables, 2 contre et 0 abstention vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'approuver le préavis 24 - 2014 conformément aux propositions de la Municipalité.

Pour la Commission ad hoc
Bernard Montavon, président

Pully, le 9 novembre 2014